
COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE MASSIEU ?

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire votre enfant à l'école publique de MASSIEU (maternelle ou primaire), nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

Cas n°1 : votre enfant est déjà inscrit à l'école publique de MASSIEU, et vous ne souhaitez pas changer d'établissement l'année prochaine.

Vous n'avez rien à faire, tout est géré directement au niveau de l'école.

Cas n°2 : vous résidez à MASSIEU, mais vous souhaitez scolariser votre enfant en maternelle ou en primaire dans une autre ville.

Étape 1 : prendre contact avec le secrétariat de mairie de MASSIEU afin de demander une dérogation scolaire.

Étape 2 : si votre enfant n'est pas scolarisé, passez à l'étape 3 ; sinon, il vous sera nécessaire de prendre contact avec le directeur de l'établissement où est scolarisé votre enfant afin d'obtenir un certificat de radiation de l'école.

Étape 3 : prendre contact avec l'école choisie et la mairie de cette autre commune.

Cas n°3 : vous souhaitez inscrire votre enfant pour la première fois à l'école publique de MASSIEU (maternelle ou primaire).

Étape 1 : si vous résidez à MASSIEU ou à SAINT SULPICE DES RIVOIRES, passez directement à l'étape 2 ; sinon, il vous sera nécessaire de prendre contact avec votre mairie afin de faire une demande de dérogation scolaire avant de passer à l'étape suivante.

Étape 2 : si votre enfant n'est pas scolarisé, passez à l'étape 3 ; sinon, il vous sera nécessaire de prendre contact avec le directeur de l'établissement où est scolarisé votre enfant afin d'obtenir un certificat de radiation de l'école.

Étape 3 : Nous vous invitons à vous présenter en mairie muni(e) des documents suivants :

- **Justificatif de domicile de moins de trois mois ;**
Une facture (eau, électricité, téléphone, même mobile, ...) ou à défaut le dernier avis d'imposition, ou à défaut votre bail de location ou votre acte de propriété
- **Votre livret de famille ;**
L'enfant à inscrire doit figurer dessus
- **Le carnet de santé de votre enfant.**
Les vaccins doivent être à jour
- **(Le cas échéant) La dérogation scolaire délivrée par votre mairie.**
- **(Le cas échéant) Le certificat de radiation délivré par l'établissement dans lequel est actuellement scolarisé votre enfant**

Une Attestation d'inscription en Mairie vous sera alors remise.

Étape 4 : prendre contact avec Madame TRIPIER, Directrice de l'école, afin de finaliser l'inscription de votre enfant (téléphone : 04.76.07.18.29).